

Limousin → Faits divers

ASSISES DE LA CORRÈZE ■ Le verdict était attendu tard, hier soir, dans le dossier d'empoisonnement de l'ex-infirmière

Dix ans de réclusion criminelle requis

L'avocate générale a requis dix ans de réclusion criminelle à l'encontre de l'ex-infirmière jugée depuis mercredi devant la cour d'assises de la Corrèze, accusée d'avoir tenté d'empoisonner son mari avec une dose massive d'insuline et d'anxiolytiques.

Julien Bachellerie

Sans vrai coup de théâtre, la dernière journée d'audience, hier, dans le procès d'Émilie Brun, a abouti à une demande de condamnation de la part de l'avocate générale. Sans grande surprise au vu des trois journées de débats, la magistrature du Ministère public a repris une à une les charges massives sous lesquelles la quadragénaire accusée s'est trouvée acculée. Oui, a-t-elle annoncé sans détour, cette ancienne infirmière a bien tenté d'empoisonner son mari durant son sommeil la nuit du 1^{er} juin 2018 à Cublac.

Faits « objectivement établis »

Des faits « objectivement établis par la procédure », a-t-elle souligné, avant de détailler : « Vous n'étiez cette nuit-là que trois :



DÉLIBÉRATIONS. La cour s'est retirée en début de soirée pour délibérer. PHOTO : AGNÈS GAUDIN

vous, votre mari et votre enfant de 2 ans et demi », « les analyses médicales [de son mari suite au coma glycémique] sont indiscutables et présentent des taux massifs de benzodiazépines et d'insuline », « vous aviez accès, à votre clinique, librement à ces produits », « les flacons d'insuline découverts plus tard proviennent d'un lot

acheté par la clinique où vous travailliez »... Dix ans de réclusion criminelle sont requis à l'encontre de la mise en cause, de même que le retrait de l'autorité parentale.

Si l'avocate générale n'a pas avancé d'hypothèse sur le mobile de ce geste fou, M^e Desport, conseil des parents et de la sœur du mari victime, a livré

son analyse. Au cœur de celle-ci, l'enfant du couple, issu d'un long et difficile parcours de PMA : « Ce qu'elle ne supporte pas, c'est que le père ait la garde de leur fils s'ils se séparent. Pire, que ce soit ses beaux-parents qui s'occupent du petit, puisque son papa travaille en 3x8 dans une usine. Le couple n'aurait pas si bien malgré les

apparences, il ne restait plus que cette solution, longuement réfléchie : éliminer son mari. »

« À s'entêter dans la dénégation, c'est le suicide judiciaire de l'accusée ! »

Et l'avocat de poursuivre la liste établie des charges à l'encontre de l'accusée : « Elle avance l'hypothèse d'une tentative de suicide de son mari, ce que tout infirme : témoignages de l'entourage comme les experts psychiatre et psychologue. C'est triste, mais le suicide auquel on assiste, à s'entêter dans la dénégation, c'est le suicide judiciaire de l'accusée ! »

Jusqu'au dernier moment, Émilie Brun a continué à nier toute implication, même face au tombereau de preuves accablantes. Avocate du mari, M^e Etcheverry s'est également inscrite en faux face à cette thèse bien improbable d'une tentative de suicide de son client : « C'est elle qui connaissait

les produits et leur effet, c'est elle qui était en mesure de se les procurer. » Le conseil de la partie civile a aussi insisté sur le dessein criminel de l'accusée : « Monsieur ne cesse de s'interroger sur l'heure tardive à laquelle elle a prévenu les secours. Les investigations ont montré qu'il s'est passé trente-trois minutes avant qu'elle n'appelle. Trente-trois minutes durant lesquelles elle est réveillée à côté de son mari qui est froid, dans le coma et elle ne fait rien ! »

Difficile défense

Du côté de la défense, le plaidoyer s'annonçait bien mal aisé. Ce qu'il fut, le conseil tentant de convaincre juges et jurés qu'un doute demeurait et qu'il devait profiter à sa cliente. « Les dosages des substances n'ont pas été vérifiés, aucun échantillon de sang n'a été conservé par l'hôpital et l'accusation se base sur cette faille incompréhensible. »

Autour de la famille des parties civiles, tout un village était venu en soutien remplir la salle d'audience et même le balcon. Le verdict était attendu tard dans la soirée. ■

■ EN BREF

BRIVE ■ Un an de prison ferme pour le conjoint violent

Thierry Vioissange, 53 ans, a été condamné hier, par le tribunal correctionnel de Brive, lors de sa présentation en comparution immédiate.

Vendredi dernier, son épouse avait déposé plainte au commissariat de Brive pour des violences physiques, menace et agression sexuelle sur conjoint. Il était notamment reproché au quinquagénaire des gifles, des coups de poing et des tirages de cheveux sur la victime.

À l'audience, le mis en cause, déjà condamné pour des violences en 2015 sur la même victime, a seulement reconnu lui avoir tiré les cheveux et l'avoir bousculée, tout en niant l'agression sexuelle pour laquelle il a été relaxé. Le tribunal est entré en voie de condamnation pour le reste. Le conjoint violent a été condamné à deux ans de prison dont un an ferme avec mandat de dépôt. Il lui est interdit d'entrer en contact avec la victime et devra suivre des soins. ■

HAUTE-VIENNE ■ La scierie EURL Sciage meuzacois, à Meuzac, détruite par les flammes

Un « pan de l'économie locale parti en fumée »

« J'ai entendu quelqu'un crier, alors je suis sortie. C'est là que j'ai vu un énorme nuage de fumée et les flammes. » Hier, vers 14 heures, un violent incendie s'est déclaré dans la scierie EURL Sciage meuzacois, à Meuzac, au sud de Limoges. 500 m² ont été détruits par les flammes, dont la structure métallique.

L'un des ouvriers était encore à l'intérieur au moment où l'incendie s'est déclaré. « Il était dans un bureau en train de s'occuper des documents administratifs quand il a senti une odeur. Il a juste eu le temps de sortir et d'éloigner sa voiture avant que tout ne s'embrace », explique le maire de Meuzac, Guy Montet, qui s'est rapidement rendu sur place.

« C'est une lourde perte pour la commune »

À 14 h 30, une trentaine de pompiers ont été dépêchés sur place en provenan-



DÉGÂTS. Les flammes ont rapidement dévoré la structure et une partie du stock de bois entreposé. PHOTO : J.-P. REBEYROLLE

ce des casernes de Limoges, Magnac-Bourg et Saint-Germain-les-Belles. Des renforts sont également venus de Saint-Yrieix-la-Perche, Ambazac et Lubersac, en Corrèze. Plusieurs lances sont nécessaires pour maîtriser le sinistre. Si l'origine

du feu, qui n'a pas fait de blessé, reste à déterminer, les opérations de sécurisation devaient durer une bonne partie de la soirée et se poursuivre dans la nuit, a indiqué le commandant Saboridy, du Sdis 87. « C'est une lourde perte pour la

commune, c'est tout un pan de l'économie locale qui est parti en fumée et trois emplois, déplore Guy Montet. Cette scierie est présente depuis les années 1960 dans notre commune. Elle rendait service aux entreprises et aux particuliers de

tout le département. Nous sommes et serons présents, dans les jours à venir pour les soutenir. » Présent, le sénateur Christian Redon-Sarrazay, ancien maire de Meuzac, a, lui aussi, apporté son soutien aux gérants et ouvriers de la scierie.

Coup dur pour l'économie locale

« J'ai travaillé dans cette scierie pendant plusieurs années. De la voir brûler, ça me fend le cœur. On a toujours connu cette entreprise à Meuzac », confie un habitant au milieu d'une dizaine de riverains réunis à côté de l'église.

Cet incendie a également ravivé des souvenirs chez les habitants. « Quand j'ai entendu du bruit et vu la fumée, je me suis dit : "oh non, ça recommence" », ajoute une Meuzacoise.

Il y a sept ans, un incendie s'était déclaré dans les locaux de l'entreprise Minerva oil, spécialisée dans le conditionnement d'huile moteur. L'incendie avait fait d'importants dégâts, le panache de fumée étant visible à près de 40 km. Une personne était décédée. ■

Émilie Montalban